

La mutuelle communale est née

Publié le 26/05/2015



Philippe Cossoul, votre interlocuteur Ma commune Ma santé; Mathilde Villanueva, vice-présidente du CCAS, et Aurélie Corbineau, maire, qui signe l'engagement de la commune dans le dispositif.

La santé coûte cher : 15% des Français ont du mal à financer leur mutuelle santé. La commune et le CCAS mettent en place la complémentaire Ma Commune, Ma santé. Elle est portée par l'association Actiom, action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Par le regroupement des demandeurs, elle est moins chère et tout aussi performante. «Nous voulons proposer aux Verdunois qui limitent leurs soins de santé ou y renoncent faute de mutuelle ou de moyens des prestations mutuelle de qualité au meilleur prix. Ce service municipal garantit l'accès aux soins pour tous.» (Aurélie Corbineau, maire de Verdun-sur-Garonne).

Ma commune, Ma santé, c'est pour qui? Elle est accessible à tous les habitants de **Verdun-sur-Garonne**, notamment aux retraités, demandeurs d'emploi, étudiants, travailleurs indépendants, travailleurs non salariés, exploitants agricoles, agents territoriaux, travailleurs en CDD, intérimaires. En somme, à tous ceux qui ne bénéficieront pas de la loi de 2016 qui obligera les employeurs à instaurer pour leurs salariés une complémentaire santé collective. Philippe Cossoul, correspondant Ma commune, Ma santé, et Aurélie Corbineau vous présenteront le projet en réunion publique, le jeudi 18 juin à 18 heures, dans la salle des fêtes. Des permanences pour les études personnalisées auront lieu au bureau des permanences, 6, rue de la Ville, les mardis 23 et 30 juin de 9 heures à 17 heures. Vous pouvez, d'ores et déjà, prendre rendez-vous en mairie.

Pour en savoir plus : www.macommunemasante.org